



UNSS 58
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

COMPTE RENDU CMD VOLLEYBALL DU JEUDI 9 MARS 2017

Présents :

- | | |
|---------------------------|-------------------|
| - Catherine PERROTIN | Col Les Courlis |
| - Sylvie MORELLO | Col Fourchambault |
| - Béatrice GOUEZEC | Col St Saulge |
| - Gaëlle SIMON | Col A. Billaut |
| - Hugues BACOT | Col Fourchambault |
| - Pierre VERNISSE | Col R. Cassin |
| - Cathy DECRIAUD-BREUZARD | Col La Charité |

Excusés :

- | | |
|---------------------|------------------|
| - Christine POPINAT | Col La Machine |
| - Lucile NOGIER | Col Pouilly |
| - Annabelle SUZEAU | Col Pouilly |
| - Arnaud GENIEUX | Col V. Vauzelles |

Lors de cette réunion, les échanges ont été cordiaux et constructifs dans le but de préparer l'année prochaine tout en se rangeant sous l'avis de la majorité des participants.

Dimensions du terrain :

- Benjamins : 6m x 6m
Minimes : 7m x 7m

BENJAMINS

L'idée est de favoriser le jeu en essayant de ne pas le dénaturer et donc en étant le plus près possible du règlement officiel.

REGLES ACCEPTEES :

- droit de s'avancer d'un mètre au service : mettre une ligne et ne pas la dépasser
- droit au renvoi direct à la réception de service
- la mise en place d'une Mire est conseillée et si le ballon la touche, il y a faute
- le contact du ballon avec le Pied, la tête ou toute autre partie du corps est autorisé en UNSS (mais déconseillé en cours d'EPS)
- la passe haute à 10 doigts avec un bruit de claquement est autorisée
- le service frappé est autorisé : poing / type tennis / à une main ouverte, mais il ne doit pas être poussé (ce qu'on voit parfois avec la paume).

On doit entendre le bruit de la frappe.

REGLES NON ACCEPTEES :

- pas de contre au service (il est interdit de frapper la balle au-dessus de la bande blanche du filet)
- pas le droit de bloquer la balle en réception de service, ni en jeu
- pas de ballon accompagné
- interdit de toucher le filet : « tolérance O »
- pénétration : pas le droit de poser le pied sur la ligne centrale (sécurité)